



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 AVRIL 2015**

Le treize avril deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le neuf avril deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Marylène GIRAUDON, Fabienne HULCELLE, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD ROUVREAU

**Absents excusés :**  
Isabelle TOURTOIS a donné pouvoir à Johann BARANGER  
Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Patrick CLISSON  
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD  
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Benoit PIRON

**Secrétaire de séance :** Cécile TAVENEAU

### **Approbation des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipaux des 6 janvier 2015 et 30 mars 2015**

Aucune remarque n'est portée sur le compte-rendu du 6 janvier 2015. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Concernant le compte-rendu du 30 mars 2015, les élus de l'opposition font remarquer que ce compte-rendu ne mentionne pas le compte de gestion avec un vote pour alors que c'est obligatoire. De plus, une erreur a été constatée au niveau des votes :

- Pour le budget primitif du budget annexe du Village des Chaumes, ce point a fait l'objet d'un vote pour à l'unanimité
- Pour le budget primitif du budget annexe du Local Commercial, ce point a fait l'objet d'un vote pour à l'unanimité

Une fois ces différentes remarques formulées, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu du 30 mars 2015.

### **Présentation et approbation du budget annexe « Zone Commerciale du Poirier »**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget annexe « Zone Commerciale du Poirier » :

| Montants 2015             | Dépenses en euros | Recettes en euros |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 194 075,20        | 194 075,20        |
| Section d'investissement  | 100 556,64        | 100 556,64        |

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote du budget annexe « Zone Commerciale du Poirier », avec :

- 17 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## Frais de gardiennage de l'Eglise pour les années 2014 et 2015

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'agit d'une dépense obligatoire qui s'élève à 119,55 euros par an pour un prêtre ne résidant pas sur la Commune. Ce montant forfaitaire reste inchangé depuis 2011. L'indemnité n'a pas été versée par la Commune au titre de 2014, donc il faut délibérer pour 2014 et 2015, soit une dépense de 239,10 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les frais de gardiennage de l'année 2014 pour un montant de 119,55 euros, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les frais de gardiennage de l'année 2015 pour un montant de 119,55 euros, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## Choix d'un nouveau prestataire pour le photocopieur

Monsieur BARANGER informe l'Assemblée que l'ancien copieur ayant 8 ans, sa qualité d'impression commence à baisser. Il présente les trois différents prestataires qui sont ABG, SORAM et CENTRAL COPIE, ainsi que les prestations qu'ils proposent.

| Prestataire   | Prix copie n&b | Prix copie couleur | Matériel          |                        |                      | Total HT dépense |
|---------------|----------------|--------------------|-------------------|------------------------|----------------------|------------------|
|               |                |                    | Location annuelle | Type                   | Option livret agrafé |                  |
| ABG           | 0,004          | 0,04               | 592,00            | Toshiba e-studio 2050c | 313,20               | 1 621,50         |
| Soram         | 0,005          | 0,05               | 819,60            | Konica Minolta C224e   | Incluse              | 1 715,03         |
| Central Copie | 0,004          | 0,04               | 540,00            | Sharp MX 2314N         | Non incluse          | 1 256,30         |

Pour l'année 2014, le nombre de copies noir et blanc est de 22 826 copies et le nombre de copies couleur est de 15 626 copies. Il convient de retenir un prestataire présentant une offre avec option livret plié et agrafé. Seules les sociétés ABG et SORAM la propose. La prestation la moins onéreuse est donc celle d'ABG.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix d'ABG comme nouveau prestataire pour le photocopieur, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

## Demandes de subventions pour les associations

Les élus de l'opposition manifestent leur mécontentement de ne pas avoir obtenu les informations relatives à ce point avant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que les informations relatives à ce point n'ont été communiquées à aucun conseiller par mail. L'information est donc faite en direct, de la même façon, à tous les conseillers présents.

- *L'Association des donneurs de sang de Mazières en Gâtine* a perçu 150 euros en 2014. Monsieur le Maire propose de reconduire cette somme de 150 euros en 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 150 euros à l'Association des donneurs de sang de Mazières en Gâtine, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association Café Gâtine* a perçu 130 euros en 2014. Monsieur le Maire propose de reconduire cette somme de 130 euros en 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 130 euros à l'Association Café Gâtine, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association les Artsp'titsculpteurs à la Garde* a perçu 750 euros en 2014. L'Association demande 800 euros pour 2015. Ils invitent les deux écoles à un spectacle et ne perçoivent plus d'aide du Département et de la Région en 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 800 euros à l'Association les Artsp'titsculpteurs, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association la Banque Alimentaire des Deux Sèvres* a perçu 100 euros en 2014. Monsieur PARNAUDEAU suggère d'augmenter leur subvention à 120 euros pour 2015, notre Commune étant sensible à cette question.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 120 euros à l'Association La Banque Alimentaire des Deux Sèvres, avec :

- 18 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association du Comité de Jumelage avec Agou Yiboé au Togo* a perçu 150 euros en 2014. Monsieur le Maire propose de reconduire cette somme de 150 euros pour 2015. Pour information, le marché africain organisé par cette association se tiendra fin avril.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 150 euros à l'Association du Comité de Jumelage avec Agou Yiboé, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association du Téléthon* n'a demandé aucune subvention en 2014, car la Commune de Saint Pardoux participe déjà à cet évènement. Pour cette année, il nous est demandé la gratuité de la salle qui est déjà réservée. Aucune subvention ne sera donc versée à cette Association pour l'année 2015.

- *L'Association des Aveugles et Malvoyants* n'est pas une association locale. Aucune subvention ne sera donc versée à cette Association pour l'année 2015.

- *L'Association du Secours Populaire* n'est pas une association locale. Aucune subvention ne sera donc versée à cette Association pour l'année 2015.

- *L'Association de la Sclérose en Plaque* n'est pas une association locale. Aucune subvention ne sera donc versée à cette Association pour l'année 2015.

- *La Maison Familiale et Rurale de Bouillé Saint Paul* compte un enfant adhérent de la Commune. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 12 euros (cadre scolaire).

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 12 euros à la Maison Familiale et Rurale de Bouillé St Paul, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *La Chambre des Métiers et de l'Artisanat* compte cinq enfants adhérents de la Commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 5 x 12 euros (cadre scolaire), soit la somme de 60 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 60 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *La Maison Familiale et Rurale de Bressuire* compte deux enfants adhérents de la Commune. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 x 12 euros (cadre scolaire), soit la somme de 24 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 24 euros à la Maison Familiale et Rurale de Bressuire, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *La Maison Familiale et Rurale de Moncoutant* compte deux enfants adhérents de la Commune. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 2 x 12 euros (cadre scolaire), soit la somme de 24 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 24 euros à la Maison Familiale et Rurale de Moncoutant, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'EREA de Saint Aubin Le Cloud* compte quatre enfants adhérents de la Commune. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 4 x 12 euros (cadre scolaire), soit la somme de 48 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 48 euros à l'EREA de St Aubin Le Cloud, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association du Club des Retraités* qui se charge de l'entretien des Croix a perçu 500 euros en 2014. Monsieur le Maire propose de reconduire cette somme de 500 euros pour 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'Association du Club des Retraités, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

- *L'Association Communale de Chasse Agréée* perçoit 1,50 euros par queues de ragondin. Pour cette année, il y a eu 284 queues de ragondin. Monsieur le Maire propose de leur verser la somme de 500 euros pour 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 500 euros à la ACCA, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

A 21 h 35, l'élu, Monsieur PARNAUDEAU, quitte la séance pour raison professionnelle. L'Assemblée compte donc 18 membres.

- *L'Association Faire Revivre La Chapelle* ne demande aucune subvention en 2015. La gratuité de la salle du Foyer Rural pour la date du 30 mai 2015 a déjà été accordée par l'équipe municipale.

- *L'Association AFN* ne demande aucune subvention en 2015. La gratuité de la salle du Foyer Rural pour la date du 28 février 2015 a déjà été accordée par l'équipe municipale.

- *L'Association Sportive de Handball* compte onze enfants adhérents de la Commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 11 x 7,50 euros (cadre sportif), soit la somme de 82,50 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 82,50 euros à l'Association Sportive de Handball, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### **Modification de la convention pour le service Médecine du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des modifications qui interviennent concernant le service Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique, à savoir :

- *fin du suivi des visites médicales pour les contrats CAE,*
- *diminution du nombre de centres médicaux ; les agents feront plus de kilomètres pour se déplacer à la médecine du travail,*
- *augmentation du coût de la visite qui passe de 37,50 euros actuellement à 42 euros.*

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle organisation du service médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### **Validation du règlement intérieur du Restaurant Scolaire**

Ce document ayant été envoyé au préalable à l'Assemblée, Monsieur le Maire demande si les élus ont des remarques et ou suggestions à apporter.

Les élus de l'opposition suggèrent de supprimer dans le chapitre 3, rubrique Tarification, la phrase suivante : « et à posteriori de l'acceptation de ce présent règlement » qui peut prêter à confusion. Monsieur BARANGER confirme que cette phrase sera retirée.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du règlement intérieur du Restaurant Scolaire, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Définition du prix de vente d'un terrain communal au Poirier

Il s'agit d'un chemin communal d'une superficie de 350 m<sup>2</sup>, perpendiculaire à la Départementale 743 et la Rue des Boisselées.

Monsieur le Maire propose 5 euros /m<sup>2</sup>. Deux acheteurs sont intéressés par cette parcelle. Aucune priorité n'a été décidée par les élus.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de 5 euros du m<sup>2</sup> pour ce chemin communal, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Création d'une commission communale de sécurité et désignation de ses membres

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette mission était initialement assurée par le SDIS. La gendarmerie sera toujours présente à cette commission.

Pour cette nouvelle commission : Monsieur le Maire propose les membres suivants :

- Un président : Monsieur le Maire
- Un suppléant du président : Monsieur Emmanuel ROUSSELOT
- Un sapeur-pompier titulaire : Monsieur Jacky FAVREAU
- Un sapeur-pompier suppléant : Madame Céline DEURE
- Un agent de la Commune titulaire : Monsieur Patrice GIRET
- Un agent de la Commune suppléant : Monsieur Thierry MOREAU

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation de la création de la commission communale de sécurité et la désignation de ses membres, telles que proposées ci-dessous, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Questions et informations diverses

✓ Monsieur GUINARD informe l'Assemblée de l'inauguration de la Salle Multiactivité et du City Stade le 6 juin 2015.

✓ Madame HULCELLE informe l'Assemblée que la soirée Cabarécif du 11 avril dernier était un très bon spectacle, apprécié par son public par son originalité. 150 personnes se sont inscrites, dont environ 20 enfants à ½ tarif. Une participation sera reversée au budget CCAS de la Commune. Des photos seront postées sur le site internet de la Commune.

✓ Madame GIRAUDON informe l'Assemblée d'une réunion à la Communauté de Communes le 15 avril 2015 réunissant tous les Maires pour le Tour Cycliste des Deux-Sèvres, avec un départ de Saint Pardoux le 10 juillet 2015.

✓ Monsieur BARANGER informe l'Assemblée de deux subventions accordées, en Conseil Communautaire, pour le Tour Cycliste des Deux-Sèvres et le Triathlon de Verruyes

✓ Monsieur BARANGER informe l'Assemblée du renouvellement de l'opération « Une journée au City » le 19 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,  
Benoît PIRON